Image not found or type unknown

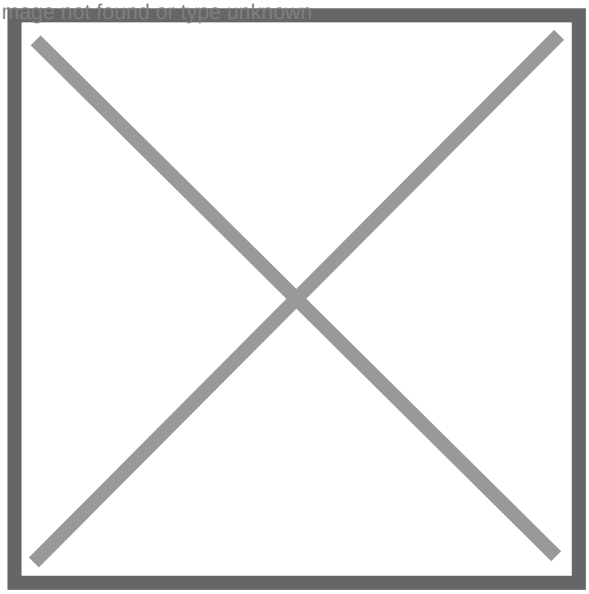

Déplacement de l'assiette d'une servitude de passage

Par **bonches**, le **26/04/2011** à **18:07**

Bonjour,
La Cour d'appel vient de donner raison à mon voisin qui demandait le déplacement de l'assiette de la servitude de passage dont je dispose sur son fonds pour accéder à ma propriété.
En conséquence, il va falloir procédér à une ouverture dans mon mur de clôture et à la construction d'un nouveau portail.
Qui doit payer ces travaux ? Moi ? Mon voisin ?
Merci d'avance pour votre réponse !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés